

## Module 3 – Évolution des droits LGBTQ2S+



### FICHE DE L'ÉLÈVE

## A. Les droits des communautés LGBTQ2S+ dans la Charte canadienne des droits et libertés

**Application** : Depuis son adoption en **1982**, la Charte canadienne des droits et libertés s'applique :

- au **gouvernement fédéral** et ses représentants ;
- à tous les **gouvernements provinciaux et territoriaux** et leurs représentants.



Charte canadienne des droits et libertés — ©  
Ministère de la Justice

**Plainte** : Si tes droits garantis par la Charte ne sont pas respectés, tu peux demander justice à un **tribunal compétent**.

## A.1. Le droit à l'égalité (article 15)

**Empêcher** une personne de bénéficier des **mêmes droits** ou d'avoir accès aux **mêmes services** que les autres, à cause de son orientation sexuelle, est considéré comme de la **discrimination**.

Ton droit à l'égalité prévu dans la Charte garantit que le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux ou territoriaux ne te discriminent pas à cause de ton orientation sexuelle.

### Expression de genre et identité de genre

Jusqu'à maintenant, les tribunaux n'ont pas eu à se prononcer à dire si l'expression de genre et l'identité de genre étaient des motifs discriminatoires, au sens de la Charte. Le droit peut encore évoluer !

---

### Pour en savoir plus sur le droit à l'égalité

Visite la page « Article 15 – Droit à l'égalité » :  
<https://www.justice.gc.ca/fra/sjc-csj/dlc-rfc/ccdl-ccrf/check/art15.html>

---

## A.2. Le droit à la vie, la liberté et la sécurité (article 7)

Le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux et territoriaux doivent protéger le droit à la vie, à la liberté et à la sécurité des personnes LGBTQ2S+.

En d'autres mots, ils doivent :

- **Éviter** d'adopter des lois qui portent **atteinte** de façon injustifiée à ce droit.
- **Assurer** la **protection** de ce droit, lorsque c'est nécessaire.

**Mise en application**

À partir de ce que tu as appris dans la section A.2, réponds aux questions suivantes :

1. Avant 1969, le Code criminel prévoyait que les relations sexuelles entre personnes de même sexe étaient passibles d'une peine de 5 à 14 ans de prison.

**Est-ce que cette disposition du Code criminel respecte le droit à la vie, la liberté et la sécurité des personnes LGBTQ2S+ ?**

Réponse :

2. Depuis 2017, le fait qu'un crime est motivé par de la haine envers les personnes LGBTQ2S+ peut rendre la peine plus sévère.

**Est-ce que cette disposition du Code criminel contribue au respect du droit à la vie, la liberté et la sécurité des personnes LGBTQ2S+ ?**

Réponse :





### Pour en savoir plus sur le droit à la vie, à la liberté et à la sécurité de la personne

Visite la page « Article 7 – Droit à la vie, à la liberté et la sécurité de la personne » : <https://www.justice.gc.ca/fra/sjc-csj/dlc-rfc/ccdl-ccrf/check/art7.html>

---

## A.3. Le droit à la liberté de réunion pacifique et d'association (article 2 de la Charte)

### Liberté de réunion pacifique (article 2c))

Tu peux participer à des **manifestations**, à des protestations, à des **défilés**, à des réunions ou à d'autres rassemblement, tant qu'ils restent **pacifiques**.

Exemple : Défilé de la fierté gaie de Toronto



### Pour en savoir plus sur la liberté de réunion pacifique

Visite la page « Alinéa 2c) - Liberté de réunion pacifique » : <https://www.justice.gc.ca/fra/sjc-csj/dlc-rfc/ccdl-ccrf/check/art2c.html>

---

### Liberté d'association (article 2d))

Tu peux t'impliquer ou créer des **associations** qui **corrigent des inégalités** sociales ou qui **défendent tes droits** constitutionnels.

Exemple : FrancoQueer et Egale Canada

**Pour en savoir plus sur la liberté d'association**

Visite la page « Alinéa 2d) – Liberté d'association » :

<https://www.justice.gc.ca/fra/sjc-csj/dlc-rfc/ccdl-ccrf/check/art2d.html>

---

**Pour en savoir plus sur FrancoQueer**

Visite la page « À propos » : <https://www.francoqueer.ca/qui-sommes-nous>

---

**Pour en savoir plus sur Egale (en anglais seulement)**

Visite la page « Mission and Vision » : <https://egale.ca/about/>

---



## B. Les droits des communautés LGBTQ2S+ ailleurs dans la loi

---

La Charte protège les membres des communautés LGBTQ2S+ d'éventuelles discriminations d'un gouvernement fédéral, provincial ou territorial et de ses représentants. Toutefois, qu'est-ce qui protège les personnes LGBTQ2S+ lorsque leurs droits ne sont pas respectés par d'**autres acteurs que les gouvernements**?

### B.1. La loi canadienne sur les droits de la personne

**Application :** La loi canadienne sur les droits de la personne protège tous ceux qui **travaillent** ou qui **reçoivent des services** :

- d'un **organisme public fédéral**
  - Exemples : L'Agence du Revenu du Canada et l'Armée canadienne.



#### **Pour en savoir plus sur les organismes publics fédéraux**

Visite la page « Ministères et organismes » :

<https://www.canada.ca/fr/gouvernement/min.html>

---

- dans un **domaine de compétence fédérale**
  - Exemples : Radio-Canada, Via Rail.



#### **Pour en savoir plus sur les domaines de compétence fédérale**

Visite la page « Le partage des compétences » :

[https://bdp.parl.ca/About/Parliament/Education/ourcountryourparliament/html\\_booklet/division-powers-f.html](https://bdp.parl.ca/About/Parliament/Education/ourcountryourparliament/html_booklet/division-powers-f.html)

---

**Plainte** : Pour porter plainte contre un organisme fédéral, tu dois le faire à la **Commission canadienne des droits de la personne**.

**Protection des personnes LGBTQ2S+** : Un organisme public fédéral ou une entreprise dans un domaine de compétence fédérale ne peut pas te refuser des services ou te traiter différemment, en raison de ton orientation sexuelle, de ton identité de genre ou de ton expression de genre.

## B.2. Les lois spécifiques aux provinces et territoires

**Application** : Les lois spécifiques aux provinces et territoires protègent tous ceux qui **travaillent** ou qui **reçoivent des services** :



- D'un **organisme public provincial**



**Pour en savoir plus sur les organismes publics provinciaux en Ontario**

Visite la page « Organismes, conseils et commissions » :  
<https://www.ontario.ca/fr/page/organismes-conseils-et-commissions>

- D'une **entreprise ou d'une personne privée**.

**Plainte** : La façon de porter plainte pour discrimination contre un organisme provincial, une entreprise ou une personne privée **varie selon la province ou le territoire**.

Exemple :

En **Ontario**, tu dois porter plainte au **Tribunal des droits de la personne de l'Ontario**.

De plus, il peut arriver que des procédures particulières existent pour certains **domaines particuliers**.

Exemple :

En Ontario, si la discrimination a eu lieu dans le domaine de l'habitation (ex. : logement à louer), tu dois porter plainte à **l'Unité des enquêtes et de l'application des mesures législatives** ou à la **Commission de la location immobilière**.



### Pour en savoir plus sur la procédure à suivre pour porter plainte

Lis l'article « Où et quand porter plainte pour discrimination au Canada » : <https://www.cliquezjustice.ca/vos-droits/ou-et-quand-porter-plainte-pour-discrimination-au-canada>

**Protection des personnes LGBTQ2S+** : Un organisme provincial, une entreprise ou une personne ne peuvent pas te refuser des services ou te traiter différemment, en raison de ton orientation sexuelle, de ton identité de genre ou de ton expression de genre.

Province ou territoire	Loi applicable
Alberta	<a href="#">Alberta Human Rights Act</a> (en anglais seulement)
Colombie-Britannique	<a href="#">British Columbia Human Rights Code</a> (en anglais seulement)
Île-du-Prince-Édouard	<a href="#">Human Rights Act</a> (en anglais seulement)
Manitoba	<a href="#">Code des droits de la personne</a>
Nouveau-Brunswick	<a href="#">Loi sur les droits de la personne</a>

Nouvelle-Écosse	<a href="#">Human Rights Act</a> (en anglais seulement)
Nunavut	<a href="#">Nunavut Human Rights Act</a> (en anglais seulement)
Ontario	<a href="#">Code des droits de la personne</a> ;
Québec	<a href="#">Charte des droits et libertés de la personne</a>
Saskatchewan	<a href="#">Saskatchewan Human Rights Code</a> (en anglais seulement)
Terre-Neuve-et-Labrador	<a href="#">Human Rights Act</a> (en anglais seulement)
Territoires du Nord-Ouest	<a href="#">Loi sur les droits de la personne</a>
Yukon	<a href="#">Loi sur les droits de la personne</a>

### **Identité de genre et expression de genre ailleurs dans la loi**

Contrairement à la Charte, la Loi canadienne sur les droits de la personne et les lois spécifiques aux provinces et territoires peuvent facilement être modifiées et l'interprétation des tribunaux n'est pas nécessaire pour ajouter un motif.

C'est pour cette raison que ces lois contiennent des protections contre les discriminations basées sur l'identité ou l'expression de genre et que la Charte n'en contient pas, pour l'instant.



### **Pour en savoir plus sur les lois contre la discrimination au Canada**

Lis l'article « Discrimination au Canada »:

<https://www.cliquezjustice.ca/vos-droits/discrimination-au-canada>

## C. Les droits LGBTQ2S+ en situation concrète

### C.1. Mise en application

À partir de ce que tu as appris dans les sections précédentes, réponds aux questions suivantes :

1. Paulo et Émile désirent se marier à l'église, mais leur prêtre refuse de célébrer le mariage.

**Paulo et Émile pensent qu'ils ont un recours. Ont-ils raison? Pourquoi ?**

Réponse :



2. Abequa est une jeune femme trans, à la recherche d'un appartement à Toronto (Ontario). Elle a trouvé l'appartement idéal. Malheureusement, lorsque vient le temps de signer les papiers, le propriétaire refuse de lui louer l'appartement.

Dans ses documents d'identité, il est écrit « masculin ». De plus, le propriétaire a passé le commentaire : « Bon, une autre fausse femme, quelle génération de fous ! »

**Est-ce qu'Abequa a un recours contre le propriétaire ? Si oui, où ?**

Réponse :



3. Carma va à un bar laitier de Moncton (Nouveau-Brunswick) avec ses amis pour chercher une crème glacée. Alors qu'elle attend dans la file, elle raconte à son amie qu'elle a des problèmes avec sa petite copine. Lorsque vient son tour de commander, la caissière refuse de la servir parce que « elle ne veut pas faire affaire avec une lesbienne ».

**Est-ce que Carma a un recours contre le bar laitier ?**

Réponse :



4. Rayan est un homme qui aime exprimer son genre de façon féminine. Il porte du maquillage et des talons hauts. Rayan prend l'avion avec une compagnie aérienne canadienne pour aller en voyage au Népal. Lorsqu'il tente d'attirer l'attention de l'agent de bord, ce dernier l'ignore complètement et ce, tout au long du voyage. En allant aux toilettes, Rayan entend son agent de bord dire à l'une de ses collègues qu'il refuse de le servir parce qu'il déteste les hommes qui se prennent pour des femmes.

**Est-ce que Rayan a un recours contre la compagnie aérienne ? Sous quelle loi ?**

Réponse :



**Besoin d'aide ?**

Lorsqu'une discussion t'affecte, tu peux appeler :

**Jeunesse, J'écoute** en tout temps, peu importe le jour et l'heure.

Jeunesse, J'écoute offre un service de soutien gratuit, sans jugement et confidentiel, peu importe ton problème. Pour plus d'information :

- Envoie le mot PARLER au 686868.
  - Appelle le 1-800-668-6868.
-

## D. Bibliographie

---

### **Vous souhaitez faire des recherches complémentaires ?**

Faites attention à vos sources ! Le droit peut varier d'une province ou d'un territoire à l'autre.

- Pour en savoir plus sur la common law en vigueur au Canada, visitez : [\*\*www.CliquezJustice.ca\*\*](http://www.CliquezJustice.ca)
- Pour une définition simple de termes juridiques, visitez : [\*\*www.cliquezjustice.ca/glossaire\*\*](http://www.cliquezjustice.ca/glossaire)

**Décision judiciaire**, Egan c. Canada, 1995 (Cour suprême du Canada).

**Loi**, Charte canadienne des droits et libertés (Canada).

**Loi**, Loi canadienne sur les droits de la personne (Canada).

**Loi**, Code des droits de la personne (Ontario).

Cette ressource a été créée par l'Association des juristes d'expression française de l'Ontario dans le cadre du projet CliquezJustice.ca.

© 2021 Association des juristes d'expression française de l'Ontario

**ajef**  Association des juristes  
d'expression française  
de l'Ontario